



# OBSERVER LA QUALITE DE VIE



# DES ETUDIANTS EN PICARDIE

## PREMIERS RÉSULTATS

### Mission d'observation



OBSERVATOIRE REGIONAL EMPLOI FORMATION



Observation et Communication sur l'Emploi et la Formation



Observatoire Régional sur l'Emploi et la Formation

### de la vie étudiante et des formations supérieures



# DE L'ÉCHANTILLON... A LA POPULATION

L'enquête « Observer la qualité de vie des étudiants en Picardie » s'est déroulée entre la mi-janvier et la mi-mai 2004 (et en septembre pour une partie des étudiants de l'UTC) dans neuf établissements du supérieur en Picardie : le conservatoire national des arts et métiers (CNAM), l'école supérieure d'art et de design (ESAD), l'école supérieure de commerce (ESC), l'institut supérieur d'administration et de management (ISAM), l'école supérieure d'ingénieurs en électro-technique et électronique (ESIEE), l'institut supérieur d'agriculture de Beauvais (ISAB), l'institut universitaire pour la formation des maîtres (IUFM), l'université de technologie de Compiègne (UTC) et l'université de Picardie Jules Verne (UPJV). Les étudiants enquêtés l'ont été à deux niveaux de scolarité : au niveau Bac + 1 et au niveau Bac + 3 (quelques étudiants en Bac + 4 ont également été enquêtés ; ils ont été regroupés avec ceux de Bac + 3). Cette

## Caractéristiques de l'échantillon

	Hommes	Femmes
Bac + 1	969	1 284
Bac + 3	755	897
moins de 19 ans	349	599
19 ans	298	371
20 ans	283	369
21 ans	275	281
22 ans	153	192
23 ans	120	119
24 ans et +	167	168
Non précisé	79	82
Seul	1 552	1 924
En couple	114	216
Autre	6	6
Non précisé	52	35

Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

enquête aborde, outre les aspects de nature administrative et les caractéristiques socio-démographiques, la relation avec les parents, la santé, l'activité physique, le logement, les transports, les ressources et les dépenses. Seuls ces quatre derniers thèmes sont abordés dans ce document.

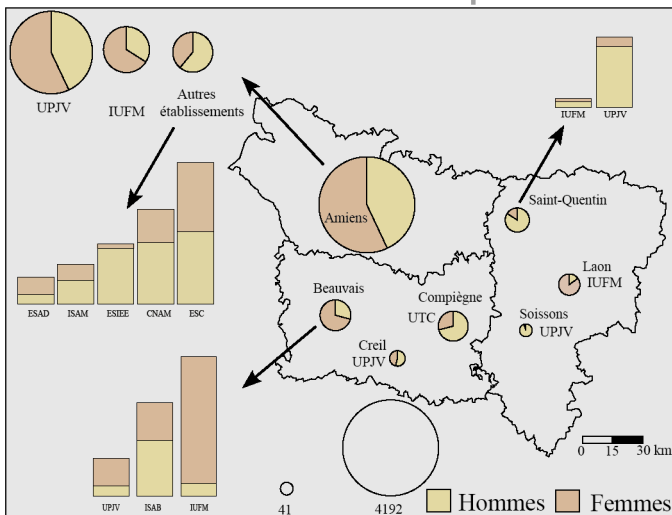
Afin de permettre les meilleurs taux de réponse, plusieurs protocoles ont été utilisés : enquête par courrier (CNAM et une partie des étudiants de l'IUFM), saisie directe par informatique (quelques étudiants de l'UPJV, de l'ESC et de l'ISAM), enquête réalisée par l'établissement lors d'une heure de cours dédiée à cette enquête (ISAB), enquête organisée par l'établissement laissant les étudiants remplir seuls le questionnaire (ESIEE et une partie des étudiants de l'UTC) et, pour le reste, représentant la très grande majorité, remplissage auto-administré avec un enquêteur. Dans ce dernier cas, compte tenu de la longueur du questionnaire (38 minutes de moyenne), ce questionnaire a été rempli le plus souvent durant un cours en accord avec l'enseignant.

Du fait de l'hétérogénéité des effectifs au sein des différents établissements, il a été nécessaire d'adapter le taux de sondage en fonction des effectifs. Ainsi, le tirage au sort à partir des listes des étudiants inscrits à la rentrée universitaire 2003-2004 (cf. effectifs et établissements concernés sur les cartes présentées ci-contre), a été exhaustif en Bac + 1 pour l'ISAB, l'ESAD, l'ESIEE, et l'ISAM et en Bac + 3 pour ces trois derniers établissements. Le taux de sondage a été de 50 % (soit un étudiant sur deux) pour les étudiants aux deux niveaux de scolarité de l'UTC et en Bac + 3 pour les étudiants du CNAM, de l'ESC et de l'ISAB. Le taux de sondage à l'UPJV a été de 30 % pour les étudiants en Bac + 1 et de 25 % en Bac + 3. C'est également ce taux de 25 % qui a été retenu pour l'IUFM.

De plus, il faut signaler qu'au sein de l'UPJV une stratification a été réalisée suivant l'UFR d'appartenance de l'étudiant. Sur l'ensemble des établissements, le taux de sondage est d'un peu plus de 40 %.

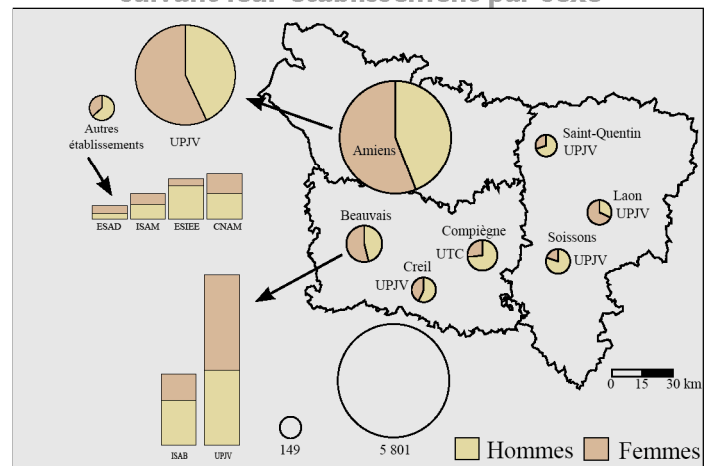
Ainsi, 4 059 étudiants ont été enquêtés. Mais les résultats présentés sur cette plaquette concernent moins d'étudiants.

## Répartition des étudiants de Bac + 3 suivant leur établissement par sexe



Sources : UPJV, UTC, ISAB, ISAM, ESC, ESIEE, CNAM, IUFM, ESAD

## Répartition des étudiants de Bac + 1 suivant leur établissement par sexe



Sources : UPJV, UTC, ISAB, ISAM, ESC, ESIEE, CNAM, IUFM, ESAD

En effet, quelques questionnaires ont été retirés du fait d'un grand nombre de valeurs manquantes et les étudiants du CNAM ont été extraits de cette première analyse en raison de leur trop grande spécificité vis-à-vis de l'ensemble des étudiants.

Les résultats portent donc sur 3 905 étudiants (cf. tableau ci-dessus). Un redressement a été fait *a posteriori* par rapport aux étudiants qui ont effectivement passé leurs examens au mois de juin, ce qui fait que l'effectif sur lequel les résultats sont présentés est de 9 689 étudiants.

La source mentionnée en dessous des différents graphiques et illustrations est : Enquête OQVEP-MOVEFS-ORS qui signifie enquête « Observer la qualité de vie des étudiants en Picardie » réalisée dans le cadre de la mission d'observation de la vie étudiante et des formations supérieures par l'observatoire régional de santé de Picardie.

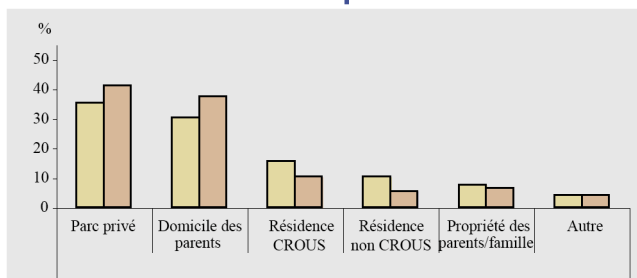
Par ailleurs, à la fin de chaque partie, une illustration intitulée « Repère » permet de comparer les données de l'enquête en Picardie par rapport à celle réalisée par l'Observatoire national de la vie étudiante au printemps 2003 sur l'ensemble du territoire national et présentée dans un premier document synthétique « La vie étudiante – repères » édition 2004.

# LE LOGEMENT

UNE INDÉPENDANCE QUI AUGMENTE AVEC L'AVANCÉE EN ÉTUDES

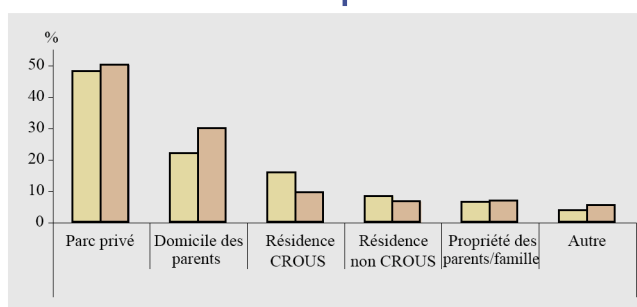
La première partie de l'enquête est consacrée au logement, que ce soit la résidence de la semaine ou du week-end. Si la semaine les étudiants sont partagés entre rester chez leurs parents, vivre dans le parc privé ou, à un degré moindre, intégrer une résidence universitaire, gérée ou non par le Crous, ils sont majoritaires à demeurer chez leurs parents le week-end. C'est en tout cas ce qui ressort nettement, quels que soient le sexe et l'année d'étude des étudiants.

## Lieu d'habitation des étudiants la semaine en Bac + 1 par sexe



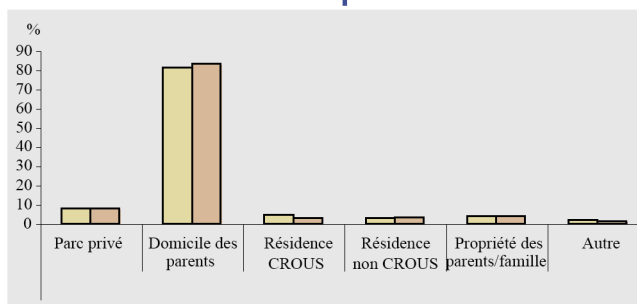
Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

## Lieu d'habitation des étudiants la semaine en Bac + 3 par sexe



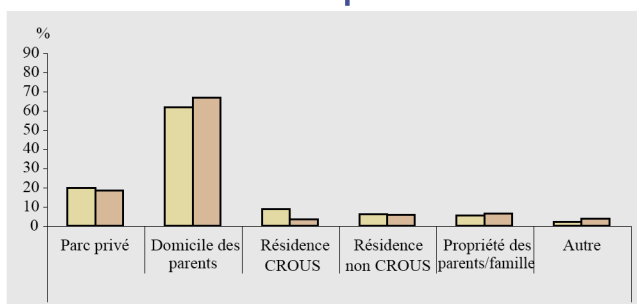
Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

## Lieu d'habitation des étudiants le week-end en Bac + 1 par sexe



Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

## Lieu d'habitation des étudiants le week-end en Bac + 3 par sexe



Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

■ Hommes ■ Femmes

Au niveau Bac + 1, deux étudiants sur cinq habitent la semaine et le week-end dans leur famille d'origine dont 85 % exclusivement chez leurs parents et 5 % chez d'autres membres de la famille. Les 10 % restant alternent entre un logement dont leurs parents sont propriétaires, la famille en semaine et le domicile de leurs parents le week-end.

Les jeunes femmes sont plus nombreuses à loger exclusivement chez leurs parents que les jeunes hommes (respectivement 36 % et 30 %).

Au niveau Bac + 3, ils sont un peu moins d'un tiers à vivre dans cet environnement familial. La baisse enregistrée est intégralement due à la diminution du seul domicile parental comme résidence. En effet, les étudiants ne sont plus qu'un quart à y demeurer (contre un tiers en Bac + 1). La différence est encore amplifiée entre les jeunes hommes et les jeunes femmes (respectivement 21 % et 29 %).

Que ce soit en Bac + 1 ou en Bac + 3, un étudiant sur cinq habite un logement universitaire la semaine, géré dans 62 % des cas par le Crous. Ce type d'habitat concerne plus les jeunes hommes (un quart d'entre eux contre un sixième des jeunes femmes).

Au niveau Bac + 1, près de deux étudiants sur cinq sont logés la semaine de façon indépendante, en dehors de leur famille et de l'institution universitaire. Les jeunes femmes sont plus nombreuses que les jeunes hommes à habiter en parc privé (41 % contre 35 %).

Au niveau Bac + 3, l'écart observé précédemment se réduit considérablement entre les jeunes femmes et les jeunes hommes puisque si l'on compte 50 % de jeunes femmes logées dans le parc privé, ils sont 48 % à le déclarer parmi les jeunes hommes.

Le week-end, plus de quatre étudiants sur cinq inscrits en Bac + 1, vivent au domicile de leurs parents. Ils ne sont que 3 % à rester dans leur chambre universitaire et 8 % à demeurer dans leur logement appartenant au parc privé. On ne constate pas de différence notable entre les sexes.

Au niveau Bac + 3, ils sont moins nombreux à retourner au domicile parental quoique toujours majoritaires (un peu moins de deux tiers des étudiants) : les jeunes femmes s'y rendant plus que les jeunes hommes (respectivement 66 % et 61 %). Les étudiants inscrits en Bac + 3 restent, par conséquent, de manière plus importante que les Bac + 1 dans leur chambre universitaire (6 %) ou dans leur logement appartenant au parc privé (19 %), sans différence sensible entre les sexes, hormis pour les résidences universitaires gérées par le Crous (8 % des jeunes hommes y restent contre seulement 3 % des jeunes femmes).



## UNE PIÈCE AVEC UN CONFORT (CUISINE ET SANITAIRES) VARIABLE

Le nombre de pièces varie peu tant en fonction du niveau d'études qu'entre les sexes. Au sein des chambres universitaires gérées par le Crous, le logement se constitue d'une seule chambre meublée (94 % des étudiants) et les autres pièces (cuisine, WC, sanitaires) sont le plus souvent communes. Ainsi, un peu plus d'un étudiant sur quatre déclare posséder des équipements à l'intérieur du logement alors que dans les résidences non gérées par le Crous, ils sont 89 % dans cette situation (3 fois sur 5 pour la cuisine, plus de 9 fois sur 10 pour les WC et les sanitaires). Les autres logements tels que ceux dont les parents sont propriétaires et l'habitation en parc privé sont souvent plus spacieux (plus d'un tiers des étudiants vit dans un appartement de plus d'une pièce) contenant au sein même du logement la cuisine, les WC et les sanitaires dans huit à neuf cas sur dix. Des différences existent quant au fait de conserver le logement pendant les vacances d'été. Ainsi, pour les étudiants qui habitent un logement dont les parents sont propriétaires ou qui sont logés par un membre de la famille, ils sont près des deux tiers à déclarer qu'ils vont le conserver. Ils ne sont plus qu'une moitié à le déclarer parmi ceux qui sont logés dans le parc privé. À noter, dans ce cas, qu'un étudiant sur cinq ne sait pas encore ce qu'il fera (en rappelant que l'enquête s'est essentiellement déroulée au printemps). Ils sont plus de la moitié à déclarer qu'ils ne le garderont pas parmi les étudiants habitant dans une résidence non gérée par le Crous avec des différences sensibles suivant l'année d'étude (plus d'un tiers des étudiants en Bac + 1, deux fois plus en Bac + 3). Ils sont aussi majoritaires à le déclarer parmi les étudiants logés par le Crous (plus de trois étudiants sur cinq) avec une différence inverse suivant les années d'étude (près de sept étudiants sur dix en Bac + 1 et un peu plus d'un étudiant sur deux en Bac + 3).

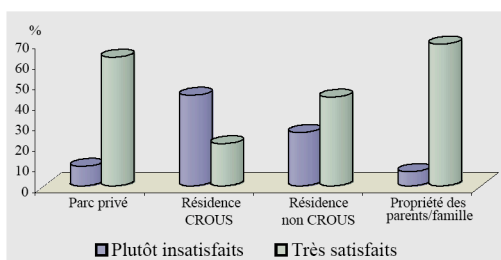
## LE TÉLÉPHONE DEvenu INDISPENSABLE

Les logements diffèrent également par leur niveau d'équipement. Les étudiants qui vivent en parc privé ou autre (chez le (ou la) petit(e) ami(e), logement de fonction, propriétaire, foyer ...) ont globalement accès à plus de matériel que les autres étudiants (qui ne vivent pas chez leurs parents), que ce soit en hi-fi, vidéo et informatique, en téléphonie fixe, en accès à Internet ou en électro-ménager. La différence entre les étudiants de Bac + 1 et Bac + 3 tient particulièrement aux équipements se rattachant aux études. Ainsi, les étudiants les plus avancés dans leurs études sont plus nombreux à disposer d'un ordinateur (et de l'accès à Internet) et d'une bibliothèque quel que soit le type de logement qu'ils habitent. Ils ont également plus souvent un téléphone fixe (qui permet aussi l'accès à Internet) et, parmi les appareils ménagers, un lave linge. Ils sont, par contre, moins nombreux à disposer d'un lecteur CD portable (ou d'un MP3). Ce sont plus spécifiquement les jeunes hommes qui en sont friands en Bac + 1 (37 % en possèdent un contre 21 % des jeunes femmes). Les appareils ménagers, tout particulièrement le lave linge, sont plus présents dans les logements occupés par une jeune femme de même que la présence d'une bibliothèque. Enfin, il faut signaler la pénétration du téléphone portable parmi les étudiants quels que soient le type de logement habité et l'année d'étude ; ils sont toujours autour de neuf sur dix à déclarer en disposer devant ainsi dans l'ordre décroissant le réfrigérateur (l'équipement le plus présent pour les étudiants logés dans le parc privé dans plus de 95 % des cas), le téléviseur et le four à micro-ondes, tous les deux disponibles pour trois quarts des étudiants logés dans le parc privé.

## UNE SATISFACTION QUI VARIE SUIVANT LE TYPE D'HABITAT

Le questionnaire permet de mesurer la satisfaction des étudiants quant à leur logement pour le prix, la taille, le confort et l'équipement, le calme, la propreté, la sécurité, l'ambiance, la distance par rapport à l'établissement d'enseignement, la localisation par rapport aux transports, la distance par rapport au centre ville, la localisation par rapport aux principaux lieux présentés (loisirs, commerces...). C'est pour les étudiants logés dans une résidence universitaire gérée par le Crous que l'on trouve les pourcentages d'insatisfaits les plus importants. Ainsi, 55 % des étudiants trouvent insatisfaisants les logements pour leur taille et leur confort. Ils sont 45 % à les trouver insatisfaisants pour leur calme et 38 % pour la propreté. Pour 42 % des étudiants logés dans une résidence universitaire non gérée par le Crous, c'est le prix qui constitue le principal motif d'insatisfaction. C'est également le prix qui est le principal motif d'insatisfaction des étudiants logés dans le secteur privé mais pour moitié moins d'étudiants (21 %) et la distance par rapport à l'établissement d'enseignement pour les étudiants habitant dans un logement de la famille (18 %).

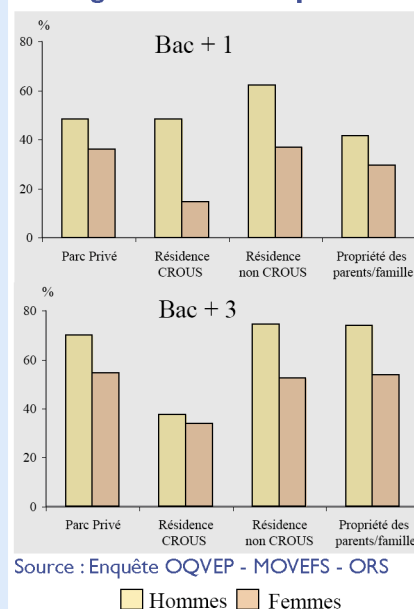
### Indice\* de satisfaction des étudiants suivant le type de logement habité



Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

\* il a été composé à partir de la réponse à onze items

### Pourcentage d'étudiants disposant d'un ordinateur chez eux suivant le type de logement habité par sexe



Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

■ Hommes ■ Femmes

## COÛT DU LOGEMENT : VARIABLE SELON LE TYPE D'HABITATION...

**L**e montant du loyer varie sensiblement selon le type d'habitation (à signaler que la question sur le montant du loyer n'a pas été posée à ceux qui vivent chez leurs parents). Ainsi, ce sont les étudiants logés au sein d'une résidence universitaire gérée par le Crous qui payent le moins cher : 148 € en moyenne mensuelle pour l'ensemble des étudiants. On constate une différence entre les sexes : les filles déclarent un loyer mensuel plus élevé (153 € contre 144 €), les étudiants en Bac + 3 un loyer également plus élevé que leurs cadets (163 € contre 135 €). À signaler que 60 % des étudiants déclarent payer 120 € ce qui correspond à la chambre traditionnelle avec les sanitaires et la cuisine qui sont collectifs (le montant exact de cette prestation pour l'année universitaire 2003-2004 est de 124 €).

Les étudiants hébergés en résidence universitaire non gérée par le Crous déclarent payer 298 € de loyer mensuel. Comme pour les appartements des résidences gérées par le Crous, les étudiants de Bac + 3 déclarent un loyer mensuel plus élevé que ceux se trouvant en Bac + 1 (respectivement 317 € et 282 €). À l'inverse, c'est la seule fois où les jeunes hommes déclarent payer des loyers plus importants que leurs homologues de sexe féminin (302 € contre 292 €).

Les étudiants en parc privé sont ceux qui déclarent fort logiquement avoir les loyers mensuels les plus élevés : 332 €. Ce sont toujours les étudiants les plus avancés en étude qui paient les loyers les plus élevés (341 € contre 321 €).

Enfin, les deux tiers des étudiants se trouvant dans un appartement dont les parents sont propriétaires ou dans la famille, ne paient rien. Parmi le tiers qui apporte une contribution financière, celle-ci représente en moyenne 196 €. Ce sont les jeunes femmes qui déclarent payer le plus (214 € contre 182 €).

## ... AVEC DES ALLOCATIONS LOGEMENT PROPORTIONNELLES

**L'**aide personnalisée au logement (APL) et l'allocation logement à caractère social (ALS) permettent aux étudiants de disposer d'une ressource pour prendre en charge une partie de leur loyer. Toutefois, si ces deux allocations étaient différenciées dans le questionnaire, il ressort qu'un certain nombre d'étudiants a du mal à connaître précisément le nom de l'allocation perçue pour leur logement. C'est la raison pour laquelle ces deux prestations ont été regroupées dans cette partie.

Ce sont logiquement parmi les étudiants logés dans le parc privé que l'on comptabilise le plus de bénéficiaires de l'une ou de l'autre allocation. Ainsi, ils sont trois quarts à déclarer percevoir l'APL ou l'ALS avec un montant moyen perçu de 134 €.

Parmi les étudiants domiciliés au sein d'une résidence universitaire gérée par le Crous, ils sont un peu plus d'un sur deux à percevoir l'APL ou l'ALS avec un montant moyen de 65 €.

Parmi les étudiants domiciliés au sein d'une résidence universitaire non gérée par le Crous, ils sont un peu plus de deux étudiants sur trois à percevoir l'une ou l'autre des allocations avec un montant moyen de 141 €.

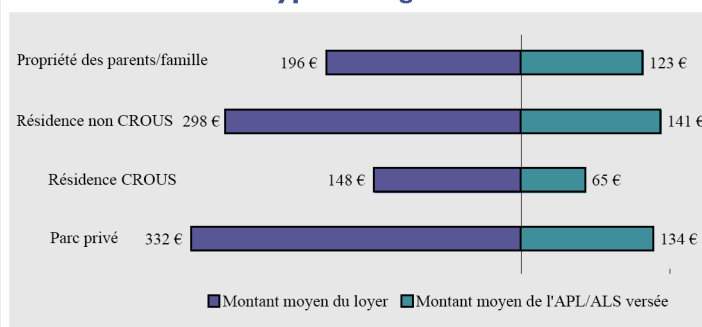
Enfin, un certain nombre d'étudiants, bien que logés par la famille, participe financièrement à des charges locatives (cf. ci-dessus) et peut donc obtenir ces allocations. Parmi ceux-ci, ils sont un peu moins de la moitié à percevoir l'une de ces deux allocations avec un montant moyen perçu de 123 €.

## DES LOGEMENTS TROUVÉS RAPIDEMENT

**Plus** des deux tiers des étudiants affirment avoir trouvé leur logement actuel en moins d'un mois. Les jeunes hommes déclarent l'avoir trouvé plus rapidement que les jeunes femmes (trois quarts contre deux tiers en moins d'un mois). Globalement, le délai ne varie pratiquement pas entre les étudiants en Bac + 1 et Bac + 3, mais il diffère entre les divers types de logement. Ainsi la moitié des résidents au Crous déclare avoir trouvé un logement en moins d'un mois (82 % des étudiants vivant dans une résidence non gérée par le Crous) et trois quarts des étudiants l'ont fait dans la même période en parc privé (deux tiers lorsqu'il s'agit d'une acquisition immobilière par les parents).

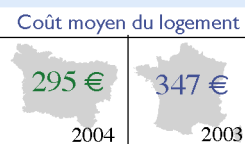
La diversité des logements se retrouve dans le moyen qu'ont utilisé les étudiants pour se le procurer. Ainsi, les étudiants vivant dans une résidence gérée par le Crous se sont rendus directement auprès de celui-ci pour l'obtenir dans plus de neuf cas sur dix. Les étudiants habitant dans une résidence universitaire non gérée par le Crous l'ont trouvé dans plus d'un cas sur deux par leur établissement d'enseignement. Enfin, les étudiants résidant dans le parc privé ont obtenu leur logement en ayant recours aux agences immobilières (32 %), aux petites annonces (29 %) ou grâce aux amis (21 %). Lorsque les parents ont acheté un appartement pour leur enfant, ils ont eu trois fois plus recours aux agences immobilières qu'aux petites annonces.

### Montants moyens du loyer et de l'APL ou de l'ALS suivant le type de logement habité



Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

REPÈRE



# LES TRANSPORTS

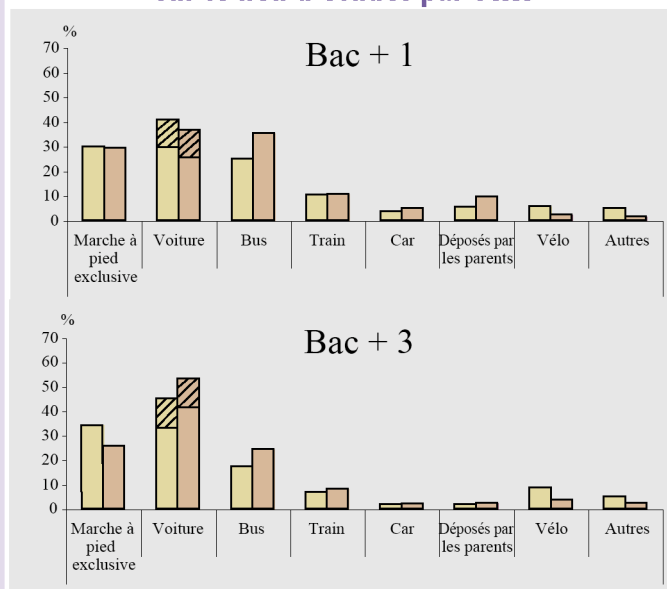
## MARCHE À PIED, BUS ET VOITURE PERSONNELLE : LES MOYENS DE DÉPLACEMENT LES PLUS FRÉQUENTS

L'ensemble des moyens de transport est utilisé par les étudiants pour se rendre de leur domicile à leur lieu d'enseignement, que ce soit la marche à pied, les transports en commun ou encore un véhicule personnel. Compte tenu que pour un même déplacement plusieurs de ces moyens peuvent être cumulés, les moyens de déplacement les plus utilisés sont, par ordre décroissant, la marche à pied, comprenant à la fois la marche comme mode de déplacement exclusif et la marche associée à d'autres moyens de déplacement (56 % des étudiants), la voiture personnelle (33 % des étudiants) et le bus (26 % des étudiants). Si ce trio ne change pas en fonction du cycle d'études, il y a cependant une inversion entre l'utilisation du bus et de la voiture personnelle. Ainsi, 39 % des étudiants utilisent une voiture personnelle à Bac + 3 contre 28 % en Bac + 1 (21 % et 31 % pour le bus).

30 % des étudiants déclarent se déplacer uniquement à pied. 32 % des jeunes hommes et 28 % des jeunes femmes. Les jeunes femmes en Bac + 1 et les jeunes hommes en Bac + 3 se déplacent davantage à pied.

Utiliser la voiture pour se déplacer peut se faire avec son véhicule personnel, en co-voiturage et en étant déposé par les parents. Aux deux cycles d'études, les jeunes femmes utilisent davantage une voiture pour se rendre sur leur lieu d'étude (34 % contre 32 % pour les hommes). Alors que la différence est peu marquée quant à disposer en permanence d'un véhicule, entre les jeunes hommes et femmes en Bac + 1, elle s'accroît notablement en Bac + 3 puisque 57 % des étudiants dans ce cas sont des jeunes femmes. Le co-voiturage est le plus usité des autres modes de déplacement (11 % des étudiants), et ce, quelle que soit l'année d'étude. Les jeunes femmes sont majoritaires dans ce groupe (54 %). Être déposé par les parents est un moyen de transport qui diminue avec l'avancée en études : 8 % des étudiants le déclarent en Bac + 1 contre 1 % en Bac + 3.

### Moyen de transports utilisés pour se rendre sur le lieu d'études par sexe



Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

■ Hommes ■ Femmes ▨ Co-voiturage

en Bac + 1, elle s'accroît notablement en Bac + 3 puisque 57 % des étudiants dans ce cas sont des jeunes femmes. Le co-voiturage est le plus usité des autres modes de déplacement (11 % des étudiants), et ce, quelle que soit l'année d'étude. Les jeunes femmes sont majoritaires dans ce groupe (54 %). Être déposé par les parents est un moyen de transport qui diminue avec l'avancée en études : 8 % des étudiants le déclarent en Bac + 1 contre 1 % en Bac + 3.

## DES TRANSPORTS EN COMMUN JUGÉS PEU SATISFAISANTS MAIS SOUVENT UTILISÉS

Les transports en commun sont empruntés au total par deux étudiants sur cinq. Le bus est le moyen le plus fréquemment utilisé puisque 81 % des étudiants voyageant par les transports en commun l'utilisent, loin devant le train ou le car. Quelle que soit l'année d'étude, les jeunes femmes sont plus nombreuses à voyager par bus que les jeunes hommes (63 % de jeunes femmes contre 37 % de jeunes hommes). Le transport par plusieurs de ces moyens n'est pas rare : la moitié des étudiants qui déclare se déplacer en train utilise aussi le bus et de même pour le tiers de ceux qui se déplacent en car.

D'une manière générale, les étudiants jugent assez sévèrement les transports en commun. 54 % trouvent que les transports par train sont non satisfaisants, 57 % pour les transports en car et 45 % pour les transports en bus. En moyenne, deux motifs d'insatisfaction sont déclarés par étudiant. Les principaux griefs portent sur des offres trop chères (54 %) et pas assez nombreuses (53 %). On ne note pas de différence notable entre les sexes et les cycles d'étude.

### Répartition en pourcentage des motifs d'insatisfaction des transports en commun parmi les personnes déclarant être insatisfaites

	Train	Car	Bus	Tous transports confondus
Trop chères	54	25	36	54
Pas assez nombreuses	42	28	38	53
Effectuent un ramassage irrégulier	14	12	26	27
Trop éloignées de leur domicile	24	15	13	26
Les horaires pratiqués ne leur permettent pas de suivre correctement leurs cours	17	10	21	25
Ne desservent pas le périmètre dans lequel se situe leur établissement	9	10	12	15

Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

## DÉPLACEMENT ET LIEU DE RÉSIDENCE

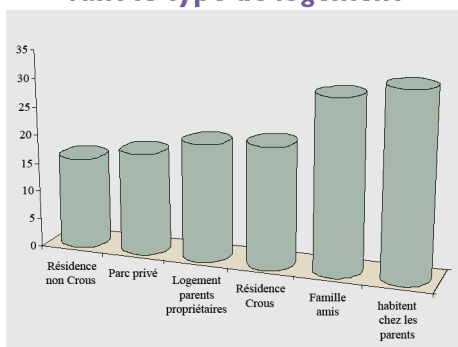
23

minutes, c'est le temps moyen déclaré par les étudiants pour se rendre tous les jours de leur résidence principale à leur lieu d'étude. Pour la moitié de ces étudiants, le temps est inférieur ou égal à 15 minutes. Les jeunes hommes font ce parcours en près de 21 minutes, les jeunes femmes en moins de 25 minutes. On ne note cependant pas de différence entre les étudiants en Bac + 1 et en Bac + 3. En ne prenant que 90 % des étudiants (en éliminant les deux extrêmes), la durée du trajet s'échelonne de quatre minutes à 1 heure et dix minutes. Pour les étudiants qui ne se déplacent qu'à pied, le temps moyen de trajet est de 11 minutes. Les étudiants qui prennent quotidiennement le train déclarent un temps de transport d'un peu plus d'une heure, en intégrant les déplacements de la résidence principale à la gare puis de la gare à l'établissement d'enseignement.

Le temps de déplacement varie aussi en fonction de la nature de la résidence principale. Ainsi, pour les étudiants qui habitent dans une résidence universitaire non gérée par le Crous, le temps moyen de trajet est de 16 minutes, soit la moitié de celui des étudiants habitant chez leurs parents. La stratégie des étudiants ou de leur famille est ici clairement mise en évidence. Elle est de rechercher un logement le plus proche possible du lieu d'étude, que ce soit en résidence universitaire, dans le parc privé, ou dans un logement acheté par les parents. D'où le temps moyen le plus long pour les étudiants habitant chez leurs parents, dont le lieu de résidence obéit à d'autres choix ou contraintes que le seul suivi des études. On remarquera aussi que les étudiants résidant dans une chambre du Crous ont un temps de déplacement supérieur à celui des étudiants habitant une résidence universitaire non gérée par le Crous.

Comme le temps, le moyen de transport est fortement lié au lieu de résidence. Une majorité d'étudiants se déplace à pied parmi les étudiants vivant dans un logement dont les parents sont propriétaires (34 %), dans une résidence universitaire gérée par le Crous (44 %) ou non (53 %), dans un logement en parc privé (36 %). Parmi les étudiants habitant chez leurs parents, 51 % se déplacent en voiture. Autrement dit, un temps moyen de déplacement long correspond à un mode de déplacement autre que la marche à pied, et donc à un éloignement sensible entre le lieu de résidence principal et le lieu d'étude.

### Temps moyen de trajet entre le logement et l'établissement suivant le type de logement



Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

## VIVRE AU DOMICILE DES PARENTS OU EN PARC PRIVÉ : QUELQUES DIFFÉRENCES

Le domicile des parents et un logement dans le parc privé constituent les deux principaux types d'habitat, que l'on se place en Bac + 1 ou en Bac + 3. Du point de vue des déplacements, ces étudiants ont des pratiques différentes.

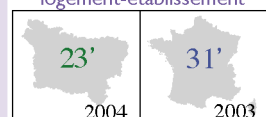
Deux tiers des étudiants logés en parc privé se déplacent à pied contre un tiers pour ceux habitant chez leurs parents. Près de trois fois plus d'étudiants habitant chez leurs parents utilisent le train (15 % versus 5 %) ; de même, être déposé par les parents sur le lieu de l'établissement d'enseignement est largement plus fréquent lorsque l'étudiant habite au domicile des parents (12 % versus 1 %). Ceci est d'ailleurs vrai quel que soit le type de logement de l'étudiant. En revanche, les différences sont faibles pour les autres moyens de transport, que ce soit le car (5 % pour les étudiants habitant chez leurs parents, 3 % pour ceux en parc privé), le bus (29 % et 24 %) ou le co-voiturage (11 % et 10 %).

Les étudiants se déplaçant en voiture seule (hors co-voiturage) sont plus nombreux parmi ceux habitant chez leurs parents (51 %) que dans un logement du parc privé (29 %). En revanche, dans le premier des cas, la voiture appartient aux étudiants à 61 %, alors que c'est le cas pour 67 % des étudiants en parc privé. De même, elle appartient pour 37 % aux parents des étudiants vivant à leur domicile et 29 % pour ceux en parc privé.

En fonction du cycle d'étude, les différences se marquent beaucoup plus pour les étudiants habitant chez leurs parents. Ainsi, alors que 44 % des étudiants en Bac + 1 utilisent une voiture, ils sont 62 % en Bac + 3. Parmi ceux résidant en parc privé, 22 % utilisent une voiture en Bac + 1 et 35 % en Bac + 3. Utiliser sa propre voiture est plus fréquent en Bac + 3 qu'en Bac + 1, quel que soit le type de logement.

REPÈRE

Temps moyen de trajet logement-établissement





# LES DÉPENSES

## D'ABORD SE LOGER

Le premier élément qui ressort de l'analyse des dépenses est que les étudiants ont des difficultés à les estimer très précisément. C'est ainsi le cas lorsqu'on les interroge sur leurs budgets consacrés aux vacances mais aussi pour le sport compte tenu de la variabilité de ces dépenses au cours de l'année. Ils arrivent mieux à estimer leurs dépenses consacrées aux sorties ou à l'alimentation. Ils savent également estimer leurs dépenses en communications téléphoniques même si on peut se demander si celles-ci ne sont pas un peu sous-évaluées compte tenu des coûts pratiqués par les différents opérateurs. L'abonnement qui leur est adressé mensuellement semble toutefois un élément de sécurité dans leur déclaration. Le loyer constitue une information bien connue des étudiants compte tenu de son importance dans le budget mensuel. À noter que les autres dépenses englobent notamment des charges liées au logement mais aussi à des services réguliers de la vie courante.

Les dépenses mensuelles déclarées par les étudiants s'élèvent en moyenne à 543 € avec une certaine hétérogénéité quant à la dispersion. En effet, si on écarte les deux extrémités de la population, on constate que 90 % des étudiants ont une dépense mensuelle comprise entre 190 € et 965 €.

C'est au logement que revient la plus grande part des dépenses avec 37 %, suivi de loin par les dépenses en alimentation (18 %). Le coût des transports représente 12 % suivi des dépenses pour les vêtements, les sorties et le téléphone, chacune d'entre elles représentant 6 %. Les frais relatifs aux études ne prennent pas une grande part dans la dépense totale : 3 % pour les livres et 2 % pour les fournitures. Enfin, les vacances (5 % des dépenses), les autres dépenses (4 %) et le sport (2 %) complètent cette répartition.



Alimentation

18 %

fournitures. Enfin, les vacances (5 % des dépenses), les autres dépenses (4 %) et le sport (2 %) complètent cette répartition.

À signaler les dépenses occasionnelles qui peuvent avoir des conséquences sur d'autres dépenses plus régulières. Ainsi, un petit quart des étudiants déclare avoir fait de gros achats pour leurs études (ordinateur), leur logement ou dans un autre domaine (voiture, sport, loisirs ...).

Loyer



37 %

Transport



12 %

## LE DOUBLE DE DÉPENSES MENSUELLES POUR CEUX QUI ONT LA CHARGE D'UN LOYER

Comme on le constate, importante dans le on l'a vu précédemment, leur famille ou dans un quoi il est donc intéressés groupes distincts : ceux tate que les dépenses payer un loyer par rap- Les premiers déclarent conds. La différence de loyer représente en moyenne 295 €. Ainsi, les étudiants payant charges qui sont en relation avec le logement dans le poste « autres charges » qui double en- déclarent également de plus grandes dépenses en (deux tiers de plus pour ceux qui paient un loyer n'ont pas de loyer). Cela s'explique naturellement par le fait qu'une grande partie de ceux qui ne paient pas de loyer sont chez leurs parents et qu'ils profitent des produits achetés par ceux-ci. De même, les frais téléphoniques sont également moins importants chez ceux qui n'ont pas de charges locatives : les appels sur les postes fixes des parents expliquent vraisemblablement une grande partie de la différence.

Vêtements



6 %

la part des dépenses consacrées au logement est très budget global. Toutefois, une partie des étudiants comme vit chez leurs parents ou est hébergée à titre gratuit dans logement dont les parents sont propriétaires. C'est pour- sant de décomposer la population estudiantine en deux qui ont des charges locatives et les autres. Ainsi, on cons- mensuelles sont bien plus élevées chez ceux qui doivent port à ceux qui n'ont pas des dépenses mensuelles 329 € va au-delà des seu-

Téléphone



6 %

Sorties



6 %

Vacances



5 %

cette contrainte. de 648 € contre 319 € pour les se- les déclarations locatives puisque le leur logement ont naturellement des qu'ils louent. C'est ce qui se retrouve tre les deux groupes d'étudiants. Ils produits alimentaires par rapport à ceux qui

Autres dépenses



4 %

Livres, revues



3 %

Fournitures



2 %

Sport



2 %



**Répartition des dépenses mensuelles (en €) suivant le fait de payer un logement ou non par sexe et par niveau d'études**

	Loyer à payer		Pas de loyer à payer	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Loyer	284	304	0	0
Transport	70	62	71	60
Alimentation	114	104	70	61
Livres, revues	13	13	15	18
Fournitures	10	12	10	11
Vêtements	30	32	41	43
Sport	10	6	20	10
Sorties	42	27	47	28
Vacances	30	17	36	23
Téléphone	33	33	29	30
Autres dépenses	22	28	16	11
Ensemble des dépenses	658	638	355	295

	Bac + 1		Bac + 3	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Loyer	280	309	0	0
Transport	60	71	57	76
Alimentation	101	116	58	75
Livres, revues	11	14	13	22
Fournitures	11	12	10	12
Vêtements	31	32	42	44
Sport	7	9	12	16
Sorties	31	36	34	38
Vacances	19	27	28	27
Téléphone	32	34	28	32
Autres dépenses	22	29	7	21
Ensemble des dépenses	605	689	289	363

Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

**LOISIRS ET VÊTEMENTS : DES DÉPENSES SUPÉRIEURES CHEZ CEUX QUI NE PAIENT PAS DE LOYER**

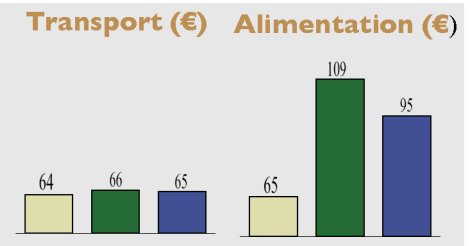
Certaines dépenses sont plus importantes chez ceux qui n'ont pas de charges locatives : l'achat de livres, les dépenses de loisirs (vacances, sport et, à un degré moindre, les sorties) et surtout l'achat de vêtements.

Le montant moyen de toutes les dépenses est plus élevé pour les jeunes hommes (572 €) que pour les jeunes femmes (521 €) avec une répartition différente des dépenses. Les étudiants consacrent une part plus importante que les étudiantes aux loisirs (sorties, vacances, sport), à l'alimentation et aux transports. Les jeunes femmes, quant à elles, tendent à dépenser un peu plus pour les vêtements, et à un degré moindre à ce qui a trait à leurs études (livres et fournitures).

**DES DÉPENSES QUI AUGMENTENT AVEC L'AVANCÉE DES ÉTUDES**

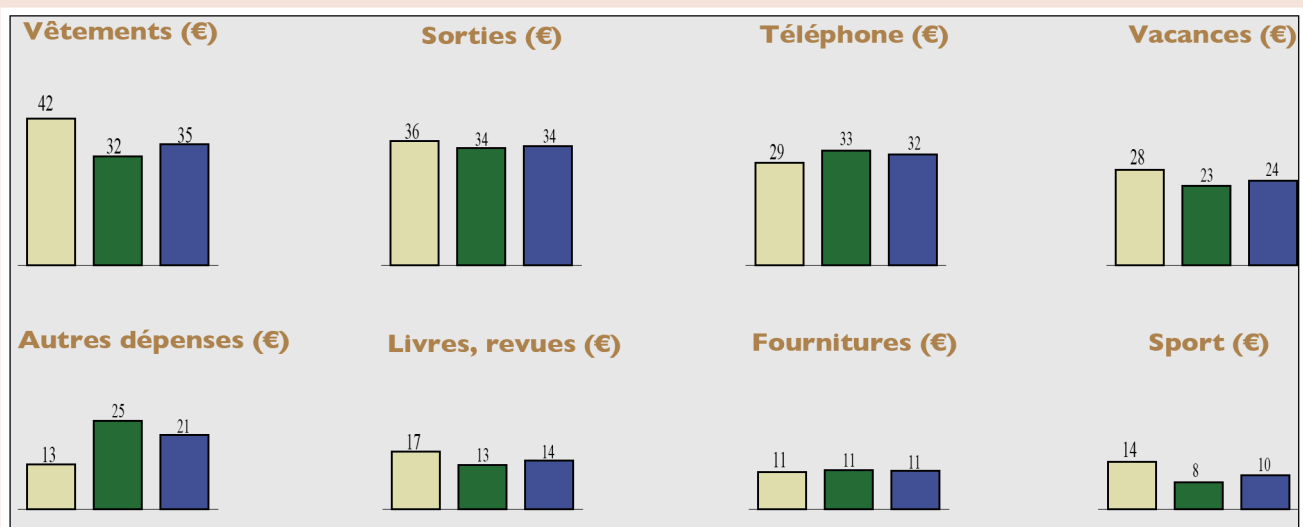
L'année d'étude est une variable importante quant à la dépense des étudiants. En effet, les étudiants de niveau Bac + 3 sont plus nombreux à quitter le domicile des parents pour aller vivre, au moins la semaine, dans un logement extérieur, le plus souvent appartenant au parc privé. Ils dépensent donc globalement de façon plus importante (601 € contre 493 €). Mais cette dépense globale se retrouve en comparant les dépenses entre les Bac + 1 et les Bac + 3 suivant qu'ils ont ou non un loyer.

Ainsi, pour les étudiants n'ayant pas de charges locatives, la dépense globale déclarée par les étudiants en Bac + 1 est de 289 € contre 363 € pour leurs aînés (écart 74 €). Pour ceux payant un loyer, la différence entre les deux groupes d'étudiants est un peu plus élevée (respectivement 605 € et 689 € soit un écart de 84 €), mais si on retire le poids du loyer qui est plus élevé pour les « plus âgés », la différence est plus faible entre les deux groupes (respectivement 325 € et 380 €, soit 55 €). Concernant les différences entre les Bac + 1 et les Bac + 3 chez ceux qui n'ont pas de charges locatives, on constate une augmentation du total des dépenses de 26 % contre une augmentation de 14 % chez ceux qui doivent payer un loyer (17 % si on fait abstraction des charges locatives). On constate donc que, si les « aînés » dépensent plus que les « plus jeunes », l'écart est plus important en l'absence de charges locatives.



Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

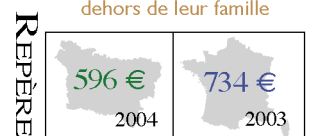
**Répartition des dépenses mensuelles (en €) suivant le fait de payer ou non un loyer**



Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

□ Ne payent pas de loyer    ■ Payent un loyer    ■ Ensemble des étudiants

Les moyens financiers mensuels des étudiants vivant en dehors de leur famille



# LES RESSOURCES

## RÉPARTITION DES REVENUS : AIDES DES PARENTS, AIDES DES COLLECTIVITÉS ET ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE

**Les** sources de revenus des étudiants sont diverses. Elles se distinguent principalement au sein de trois catégories : les salaires, les apports de la famille et les aides provenant des collectivités (bourses et allocations).

Le total des ressources est nécessairement sous-estimé pour les étudiants vivant chez leurs parents qui n'intègrent pas les aides en nature (alimentation, charges diverses notamment téléphone et contribution générale au coût réel du logement). Il doit être sous-estimé également par ceux qui vivent dans leur propre logement mais qui rentrent chez leurs parents le week-end lesquels doivent pour certains leur donner des produits alimentaires mais aussi leur apporter d'autres aides en nature.

### Répartition des ressources mensuelles (en €) suivant le fait de payer un loyer ou non par sexe et par niveau d'études

	Loyer à payer		Pas de loyer à payer	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Parents	221	173	105	87
Activité*	241	189	206	166
Bourses	66	81	66	71
Allocations logement	82	86	0	0
Autres ressources	28	29	32	28
<b>Ensemble des ressources</b>	<b>637</b>	<b>558</b>	<b>409</b>	<b>351</b>

	Bac + 1		Bac + 3	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Parents	192	199	93	96
Activité*	160	264	135	251
Bourses	70	77	65	74
Allocations logement	62	104	0	0
Autres ressources	22	34	27	34
<b>Ensemble des ressources</b>	<b>507</b>	<b>678</b>	<b>320</b>	<b>455</b>

Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

\* le montant de l'activité a été estimé parmi un sous-groupe d'étudiants

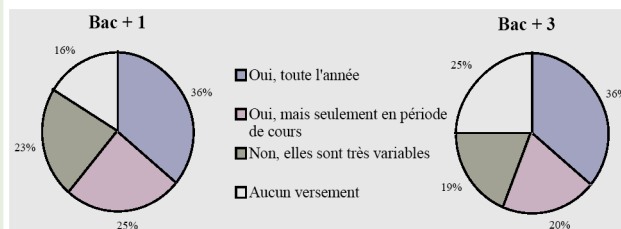
Les ressources des étudiants proviennent de leur activité, soit tout au long de l'année, soit en période universitaire ou à l'occasion des vacances d'été (39 %) et de leurs parents (31 %). Viennent ensuite la bourse d'État sur critères sociaux (14 %) et l'allocation logement (11 %) qui garantissent une aide relativement importante aux étudiants. Enfin, d'autres bourses et allocations peuvent aussi constituer des flux de revenus aux étudiants, mais elles ont un poids moindre dans les ressources totales (5 %). Le montant moyen mensuel de leurs revenus est de 526 €.

Pour ceux qui ont la charge d'un loyer, la part de l'activité professionnelle représente 36 %, contre 23 % à celle des parents. L'allocation logement devance la bourse d'État (respectivement 14 % et 12 %). Enfin, les autres bourses représentent une part beaucoup plus faible dans l'ensemble des ressources 4 %.

## PAS D'AIDE DES PARENTS POUR CERTAINS ÉTUDIANTS

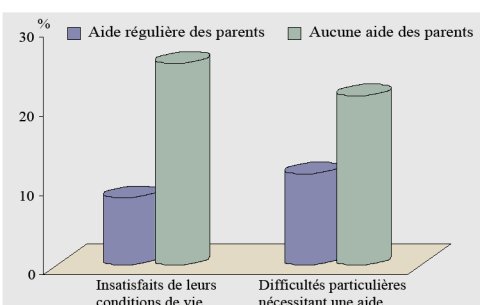
**Près** de quatre étudiants sur cinq déclarent que leur famille leur verse des sommes d'argent dont ils disposent librement ou qui correspondent à des frais précis. On constate que cette proportion évolue suivant le niveau d'études. Ainsi, si un étudiant sur six ne perçoit rien de ses parents au niveau Bac + 1, ils sont un sur quatre à ne plus disposer de cette aide deux ans plus tard. On constate par ailleurs que le pourcentage d'étudiants qui reçoivent toute l'année de l'argent de la part de la famille reste inchangé, à plus d'un tiers. Ce sont donc les parents qui apportaient une aide occasionnelle dès la première année qui suppriment complètement cette aide dans l'avancée en études. La participation mensuelle moyenne des parents qui donnent tout au long de l'année ou seulement pendant la période de cours est très proche l'une de l'autre (241 € contre 226 €). Par contre, les étudiants qui déclarent n'avoir de l'argent de leurs parents que de façon très variable reçoivent en moyenne mensuelle 148 €. En moyenne, quels que soient le niveau d'étude et la façon de donner, les parents donnent plus à leur fils qu'à leur fille (241 € contre 196 €). Pour ceux qui continuent de donner, ils donnent plus avec le niveau d'étude qui augmente (194 € en Bac + 1 et 245 € en Bac + 3).

### Répartition du versement d'argent par la famille suivant le niveau d'étude



Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

### Répartition des étudiants insatisfaits de leur condition de vie et/ou ayant des difficultés particulières nécessitant une aide suivant que les parents les aident ou non



Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

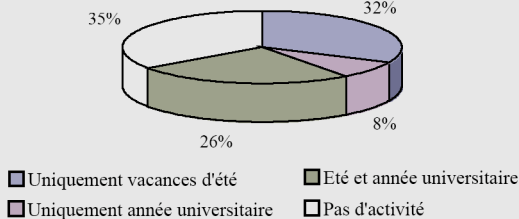
## DES DIFFICULTÉS POUR UNE PARTIE DES ÉTUDIANTS

**À** la fin de la partie sur les ressources, les étudiants étaient interrogés pour savoir si leurs conditions de vie leur paraissent satisfaisantes (14 % des étudiants ne les trouvent pas satisfaisantes) et s'ils éprouvent des difficultés particulières nécessitant une aide (15 % déclarent avoir des difficultés). On ne constate pas de différence entre les jeunes femmes et les jeunes hommes et entre ceux qui paient un loyer ou ceux qui n'en paient pas. Par contre, on constate une différence plus sensible pour l'une et l'autre question entre le niveau Bac + 1 et Bac + 3. Les aînés sont plus nombreux à déclarer avoir des conditions de vie non satisfaisantes (16 % contre 12 %) et plus nombreux à éprouver des difficultés particulières nécessitant une aide (17 % contre 14 %). Trois quarts des étudiants ont précisé le type de difficultés : elles sont majoritairement financières sans autre détail pour 60 % des étudiants ayant indiqué ces difficultés. À noter qu'ils sont près d'un étudiant sur cinq à souhaiter disposer d'une aide plus importante pour leur logement. On constate sur le graphique ci-contre le rôle important des parents.

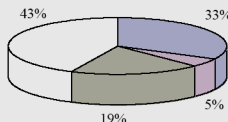
## UNE ACTIVITÉ QUI AUGMENTE EN FONCTION DES ANNÉES D'ÉTUDE

**Deux** tiers des étudiants de Picardie exercent une activité rémunérée, soit pendant l'année universitaire, soit au cours des vacances d'été, soit tout au long de l'année. Des différences existent entre le niveau d'étude. En effet, s'ils sont 43 % à déclarer ne pas travailler en Bac + 1, ils ne sont plus que 25 % en Bac + 3. Par conséquent, ce sont les activités au cours de l'année universitaire et sur l'ensemble de l'année qui augmentent. Ainsi, le pourcentage de ceux qui travaillent au cours de la seule année universitaire double passant de 5 % à 10 %. De même, si à peine un étudiant sur cinq déclare travailler tout au long de l'année en niveau Bac + 1, ils sont un sur trois à avoir une telle activité salariée en Bac + 3.

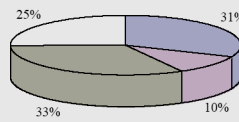
### Répartition des étudiants suivant la période d'activité rémunérée



#### Bac + 1



#### Bac + 3



Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

## DES ACTIVITÉS QUI DIFFÈRENT SUIVANT LE TYPE D'ÉTUDE EFFECTUÉ

**Les** étudiants exercent diverses activités qui sont en partie liées à leur parcours d'enseignement. Ainsi, il sont amenés à exercer une activité qui est intégrée aux études (interne ou externe dans les hôpitaux pour la filière santé, professeur stagiaire pour les étudiants de l'IUFM...) ou une activité qui peut être tout à fait extérieure à leur domaine de connaissance. Ainsi, certains peuvent exercer les professions d'ouvriers, d'employés, de surveillants...

Que ce soit en période scolaire ou durant les vacances d'été, les étudiants déclarant exercer une activité intégrée à leurs études sont le plus souvent vacataires ou stagiaires. Ce sont naturellement les étudiants en Bac + 3 qui sont les plus concernés.

Les étudiants employés (le plus souvent dans les services ou dans le domaine commercial) durant la période scolaire représentent un sixième des emplois déclarés par les étudiants. Ce sont plus des

jeunes femmes (14 % contre 11 % des jeunes hommes) et des étudiants en Bac + 3 (14 % pour 11 % en Bac + 1). Un étudiant sur dix déclare garder des enfants ; ce sont le plus souvent des jeunes femmes qui font du baby-sitting (17 % contre 3 % des jeunes hommes) et plutôt au niveau Bac + 1.

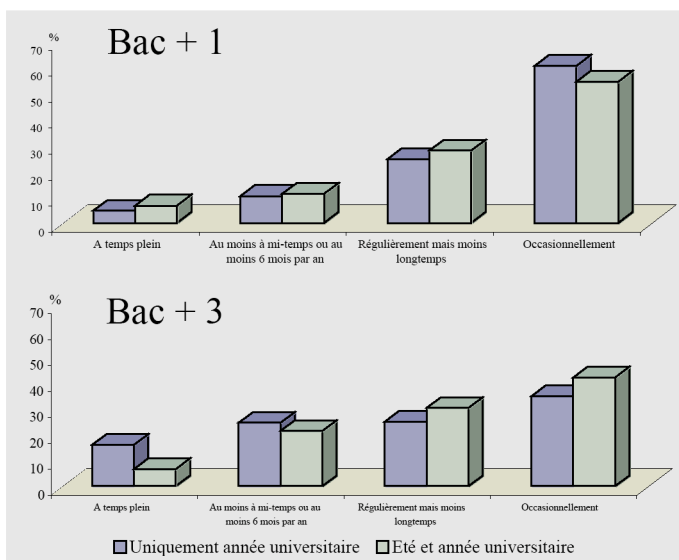
Pendant les vacances d'été, les étudiants travaillent principalement en tant qu'employés (37 %), ouvriers (22 %) ou animateurs dans des centres de vacances ou des centres de loisirs sans hébergement (19 %). Au sein des métiers d'employés et d'animateurs, on trouve plus fréquemment les jeunes femmes et les étudiants les plus avancés dans leurs études. Les étudiants exerçant en tant qu'ouvriers sont des jeunes hommes (un tiers des jeunes hommes soit trois fois plus que de jeunes femmes) et des étudiant en de Bac + 1 (27 % contre 18 % en Bac + 3).

## UNE GRANDE MAJORITÉ DE BOULOT OCCASIONNEL

**Les** activités exercées durant la période scolaire ou tout au long de l'année occupent majoritairement les étudiants de façon occasionnelle. Ce constat global revêt des différences suivant le niveau d'étude. Ainsi, s'ils sont trois sur cinq à exercer une activité de cette façon en Bac + 1, ils ne sont plus que deux sur cinq deux ans plus tard.

Les étudiants en Bac + 3 sont deux sur cinq à exercer une activité à mi-temps ou à temps complet au cours de l'année scolaire contre un sur six en Bac + 1. Pour ceux qui travaillent tout au long de l'année, on constate également une différence même si celle-ci est d'une amplitude moindre entre les deux niveaux d'étude (28 % contre 18 %). On ne constate pas de différence importante en fonction du sexe de l'étudiant. À noter toutefois qu'au niveau Bac + 3, les jeunes hommes sont un peu plus nombreux.

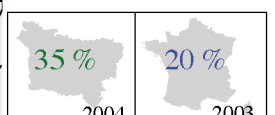
### Répartition du temps d'occupation des étudiants suivant la période d'activité exercée



Source : Enquête OQVEP - MOVEFS - ORS

% d'étudiants n'ayant aucune activité rémunérée

REPÈRE





# SYNTHESE PROVISOIRE \*

**La** jeunesse de la région est l'un des éléments qui contribue au dynamisme de la Picardie. Mieux comprendre et connaître les diverses composantes de cette population est incontournable. La population étudiante en fait partie. C'est dans ce cadre que la mission d'observation de la vie étudiante et des formations supérieures a orienté son action. Afin de disposer d'une base de données complémentaires de celles déjà disponibles dans les établissements de l'enseignement supérieur, il a été décidé de réaliser une enquête auprès des étudiants. Ce type de recueil avait été déjà mis en place au niveau national et ponctuellement dans certaines régions françaises mais jamais avec un spectre aussi large abordant les aspects de logement, de transport, de ressources, de dépenses, de l'activité physique et de santé. Toutefois, la question de la représentativité de l'échantillon est posée à travers la méthode de recueil. Ainsi, celui réalisé en Picardie sur le lieu même des établissements avec des enquêteurs mineurs forcément le nombre des étudiants exerçant une activité salariée importante. C'est la raison pour laquelle l'échantillon a été redressé *a posteriori* en fonction des étudiants ayant effectivement passé leur examen en juin 2004. Il s'agit donc d'un échantillon représentatif des étudiants présents dans les établissements.

Les premières analyses des résultats de l'enquête sont éclairantes sur les conditions de vie des étudiants et pointent certaines disparités selon le cycle d'étude, le sexe ou encore le type de logement... La synthèse de ces constats, même provisoire, dévoile un certain nombre de piste d'actions.

## ENGAGER UNE RÉELLE RÉFLEXION PUBLIQUE

Lorsque les étudiants n'habitent plus chez leurs parents et qu'ils doivent supporter la charge d'un loyer, et/ou qu'ils ne sont pas aidés d'une façon ou d'une autre par leur famille, des différences sensibles se font jour par rapport aux autres étudiants. Leurs conditions de vie semblent plus précaires pour une partie d'entre eux. On note ainsi que les dépenses passent du simple au double dans l'un ou l'autre des cas.

D'une manière générale, les dépenses se décomposent en trois tiers : le loyer, l'alimentation et le transport, les autres dépenses.

### Propositions :

- proposer une aide sous la forme d'une allocation ou d'une bourse, générale ou spécifiquement dédiée, qui pourrait dans une grande partie des cas, alléger les postes de dépenses les plus importants ;
- rendre plus attractive l'offre des restaurants universitaires (tarifs, ouverture...) ;
- effectuer une enquête sociale en début d'année auprès des étudiants par les services sociaux des établissements permettrait de dénombrier les étudiants éligibles aux aides sociales.

Les conditions de logements sont jugées assez insatisfaisantes par les étudiants qui résident hors de leur famille, notamment dans les résidences universitaires. Sont pointés la taille, le confort, le calme et la propreté. La réhabilitation programmée des résidences universitaires devraient pouvoir répondre positivement à cette insatisfaction. Le prix est un motif d'insatisfaction pour les résidents en parc privé.

L'équipement du logement est corroboré au type de logement, comme l'équipement électro-ménager ou les NTIC.

### Propositions :

- équiper l'ensemble des chambres des résidences universitaires d'un accès illimité à Internet, avec location éventuelle d'un ordinateur ;
- doter l'ensemble des résidences universitaires de réfrigérateurs ;
- aider financièrement les étudiants résidant dans le parc privé avec comme ils le demandent un complément d'allocation logement.

Les transports constituent le troisième poste des dépenses (12 %). Les étudiants jugent assez sévèrement les transports en commun : train, car et bus. Les motifs d'insatisfaction principaux sont le coût et la fréquence des transports.

### Propositions :

- proposer aux étudiants des cartes de réduction plus attractives pour les transports en commun ;
- intégrer la mobilité des étudiants dans les plans départementaux ou régionaux de transports en commun afin d'améliorer la fréquence des dessertes ;
- renforcer les fréquences de dessertes des bus urbains en direction de certains établissements.

\* synthèse proposée par l'ORS de Picardie

Ce document a été imprimé à 50 exemplaires en décembre 2004 par l'ORS de Picardie dans le cadre de la Mission d'observation de la vie étudiante et des formations supérieures pour le Comité régional de la recherche, du transfert de technologie et de l'enseignement supérieur qui s'est tenu le 15 décembre 2004.

Il a été rédigé par Stéphanie Frère, Alain Trugeon, Philippe Lorenzo, Olivier Zielinski, Matthieu Lunel et mis en page par Sylvie Bonin.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SANTÉ DE PICARDIE

Siège social : Faculté de médecine 3, rue des Louvels F-80036 Amiens Cedex I Tél : 03 22 82 77 24 Télécopie : 03 22 82 77 41 E-mail : ors@sa.u-picardie.fr